

PROCÈS-VERBAL

De la séance ordinaire du comité exécutif de la Communauté métropolitaine de Québec, tenue au 1130, route de l'Église, à Québec, le 17 septembre 2015, à 12 h 20.

Sont présents :

- M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec, président
- M. Gilles Lehouillier, maire de la Ville de Lévis, vice-président
- M. Robert Miller, préfet de la MRC de La Jacques-Cartier
- Mme Parise Cormier, préfet de la MRC de La Côte-de-Beaupré, à titre d'observatrice
- M. Jean-Pierre Turcotte, préfet de la MRC de L'Île-d'Orléans, à titre d'observateur

Sont absents :

- M^{me} Julie Lemieux, conseillère à la Ville de Québec
- M. Robert Maranda, conseiller à la Ville de Lévis

Sont également présents :

- M^{me} Marie-Josée Couture, le secrétaire de la CMQ
- M. Marc Rondeau, directeur général et trésorier de la CMQ

Ouverture de la séance

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

Adoption de l'ordre du jour

Résolution n° E-2015-90

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

- ✓ Ajouter le point 4DG) 3 – Embauche temporaire d'une technicienne en administration

Adoptée à l'unanimité

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 août 2015

Résolution n° E-2015-91

- Approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 28 août 2015.

Adoptée à l'unanimité

Assurance collective des employés de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2015-92

- Accorder au plus bas soumissionnaire conforme, en l'occurrence la SSQ Groupe Financier, le contrat d'assurance collective de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), à compter du 1^{er} octobre 2015, pour une période de 15 mois, selon une prime annuelle de 56 714 \$ (taxe incluse) et autoriser la dépense à cette fin;
- Autoriser au besoin le directeur général et trésorier de la CMQ à signer les documents afférents au présent contrat.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Certificat trésorerie : CT-2015-24

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Conditions de travail du personnel – Maladie et accidents non imputables au travail

Résolution n° E-2015-93

- Autoriser les modifications apportées aux articles 8 et 8.2 des conditions de travail du personnel de la Communauté métropolitaine de Québec, portant sur les absences en cas de maladie ou d'accidents non imputables au travail. Ces modifications entrent en vigueur le 1^{er} octobre 2015.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Embauche temporaire d'une technicienne en administration

Résolution n° E-2015-94

[REDACTED]

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Direction générale

Adoptée à l'unanimité

Budget 2016 de la Communauté métropolitaine de Québec

Résolution n° E-2015-95

- Autoriser le secrétaire de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) à transmettre le budget 2016 (annexes 1a et 1b) de la CMQ aux municipalités faisant partie de son territoire et aux membres du conseil en vue de son adoption par le conseil.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Trame verte et bleue – Avenant au protocole d'entente

Les membres présents discutent de la Trame verte et bleue métropolitaine.

Demande d'avis du MAMOT concernant le projet de règlement n° 348-08-2015 de la MRC de La Nouvelle-Beauce modifiant le Schéma d'aménagement et de développement révisé n°198-04-2005

Résolution n° E-2015-96

- Informer le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) :
 - Que la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) est d'avis que le projet de règlement n° 348-08-2015 adopté par la MRC de La Nouvelle-Beauce est susceptible de contribuer à augmenter le navettage vers le territoire de la CMQ;
 - Que le présent avis vaudra également pour le règlement final dans la mesure où ce dernier sera similaire au projet de règlement.
- Transmettre au MAMOT copie du présent rapport décisionnel et des annexes l'accompagnant.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Responsable : Aménagement du territoire

Adoptée à l'unanimité

TCRQ – Institut du nouveau monde

Résolution n° E-2015-97

PROCÈS-VERBAL

- 4 -

- Autoriser la direction générale à conclure une entente avec l'Institut du nouveau monde (INM) afin de réaliser les deux étapes suivantes d'ici la fin de l'année 2015 :
 - Réalisation d'un sondage en ligne auprès du public en vue de recueillir des attentes, idées et préférences à l'égard du fleuve dans notre région, et;
 - Organisation et tenue d'un atelier de travail à l'intention des acteurs de l'eau régionaux.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015
Certificat trésorerie : CT-2015-25
Responsable : Gestion intégrée du Saint-Laurent

Adoptée à l'unanimité

Prises d'eau Forum métropolitain

Les membres présents discutent d'un éventuel forum métropolitain.

Stratégie de développement des activités agroalimentaires - Embauche d'un(e) coordonnateur(trice) en développement agroalimentaire

Résolution n° E-2015-98

- Autoriser la direction générale de la CMQ à procéder à l'affichage d'un poste occasionnel de coordonnateur(trice) en développement agroalimentaire avec possibilité de prolongation.
- Procéder aux démarches de recrutement et proposer au comité exécutif une candidature pour combler ce poste d'ici le 1^{er} novembre 2015.

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015
Responsable : Environnement

Adoptée à l'unanimité

Transport des matières dangereuses sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec

Les membres présents conviennent de tenir une période d'échange sur le transport des matières dangereuses sur le territoire de la Communauté métropolitaine de Québec.

Renouvellement des licences pour les logiciels ESRI Canada

Résolution n° E-2015-99

- Accepter le renouvellement des logiciels de géomatique de la firme ESRI Canada au coût de 25 969,12 \$ incluant les taxes pour l'année 2015-2016

Référence : Rapport décisionnel du 17 septembre 2015

Certificat trésorerie : CT-2015-23

Responsable : Géomatique et informatique

Adoptée à l'unanimité

Bordereau de dépenses

Résolution n° E-2015-100

Prendre acte du bordereau de dépenses, en date du 17 septembre 2015, contenant les documents suivants :

- a) Une liste qui fait état des dépenses du 1^{er} au 31 août 2015 (période 8);
- b) Une liste des salaires versés aux élus et employés de la CMQ pour la période du 1^{er} au 31 août 2015;
- c) Une liste qui fait état des dépenses Visa pour le mois d'août 2015.

Référence : Bordereau de dépenses du 17 septembre 2015

Responsable : Trésorerie

Adoptée à l'unanimité

Les résolutions E-2015-90 à E-2015-100, consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) RÉGIS LABEAUME
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) MARIE-JOSÉE COUTURE
SECRÉTAIRE